



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E152462

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2025

ÉDITÉ LE 27/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 508130796

Siret : 508 130 796 00024

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 50 01

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145438988

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145438988

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : JR SERVICES

13 RUE JEAN-BAPTISTE GODIN
35590 SAINT-GILLES

Téléphone : 06 46 43 09 39

Portable : 06 46 43 09 39

Site Internet :

E-mail : jr_services@hotmail.fr

Responsabilité légale :
JAMY SAMUEL CO-GÉRANT / RUER GUILLAUME CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	08/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.